



Houkat, Balak (134)

Houkat

את תקת התורה (יט. ב)

Ceci est un statut de la loi (19.2)

Nous lisons cette semaine la parachat Houkat qui décrit le processus de la vache rousse qui permettait, à travers un rite très spécial, de se purifier de l'impureté d'un mort. Ce commandement est appelé dans la Torah «**Houka**», «**Décret**». Nos sages indiquent à cette occasion que la raison d'un décret est de donner à l'Homme un commandement incompréhensible afin qu'il soit assez «courageux» et puisse obéir à ce commandement même s'il ne le comprend pas.

Ma réflexion sera la suivante: C'est par une obéissance à une loi incompréhensible que l'on se purifie de la mort. A l'origine, Hachem n'avait pas prévu que le monde soit mortel. Il l'avait créé immortel. Ce qui a fait venir la mort dans l'histoire de l'humanité, c'est le fait que l'Homme ait consommé du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Ce qui «rend mortel», c'est donc cette soif immodérée pour la connaissance et ce qui permet de sortir du cycle de la mort c'est le fait d'accepter, à un moment, une loi sans la comprendre. Cette force, car c'en est une, s'appelle en hébreu «la houka» (le décret), que j'accepte car il émane du Créateur, en m'y soumettant volontairement. En d'autres termes, ce que je ne comprends pas, ce n'est pas ce qui est au-dessus de mon intelligence mais c'est ce que j'ai choisi de ne pas comprendre. Voilà ce qu'Achem attend de l'homme. Aujourd'hui, à une période de notre histoire où la connaissance joue un rôle majeur, se rappeler de cela sera certainement faire preuve d'humilité et déplacer le rythme biologique de la vie qui s'appelle la mort en accédant, par là même, à une forme d'éternité.

Le Grand Rabbin Sitruk Zatsal

אז ישיר ישראל את השירה הזאת עלי באר עגנו לה (כא. יז)

«**Alors Israël chanta ce cantique : Monte, ô puits ! Proclamez-le !**» (21,17)

A la fin de ses quarante années d'errance dans le désert, le peuple a chanté un cantique pour le puits qui lui a fourni de l'eau. Pourquoi seulement maintenant ? **Rachi** (21,15) rapporte les faits suivants: Une embuscade avait été tendue aux juifs s'apprêtant à s'engager dans une gorge profonde, non loin de la frontière moabite : cachés dans des grottes sur le flanc de la montagne, les Amorréens les attendaient pour faire basculer sur

eux d'énormes rochers. A ce moment, Hachem accomplit un miracle et l'une des parois de la gorge se rapprocha de celle qui lui faisait face, de sorte que les parties en relief pénétrèrent dans les grottes et écrasèrent les Amorréens qui s'y cachaient. Pour que les juifs aient conscience du miracle, Hachem a amené le puits jusqu'à la gorge et son eau a entraîné le sang et les membres broyés des assaillants pour les disperser aux alentours du campement d'Israël. En voyant ce spectacle, les juifs ont réalisé ce que D. avait fait pour eux. C'est alors qu'ils ont entonné le cantique exprimant leur gratitude envers Hachem Qui a accordé ce puits, permettant d'abreuver le peuple dans le désert pendant quarante ans. Dans le désert, le puits était le même que celui dévoilé par Yitshak, et que Yaakov a vu. C'est une des dix choses qui furent créées au crépuscule du sixième jour de la Création (Pirké Avot 5,8).

Midrach HaGadol

Balak

וירא בלק בן צפור (כב. ב)

«**Balak fils de Tzipor a vu**» (22,2)

Qu'est-ce qu'il a vu ? **Le Zohar** explique que Bilam s'opposait à Moché par sa force de la parole, et Balak s'opposait à Aharon par sa force de l'action. A présent que Aharon était décédé, Balak a senti qu'il pouvait attaquer Israël. Et en réalité, il pouvait nuire à Israël par sa propre force, car Aharon n'était plus là face à lui. Cependant, Hachem a déjoué son plan, et dans Sa Bonté, Il lui a mis dans le cœur de faire intervenir Bilam pour cela. Seulement, Bilam ne pouvait pas réussir, car la force de Moché se tenait toujours contre lui.

Sfat Emet

וירא מואב מפני העם מאד כי רב הוא ויקץ מואב מפני בני ישראל
«**Moav eut grand peur du peuple parce qu'il était nombreux, et Moav fut dégoûté face aux enfants d'Israël**» (22,3)

Le **Yismah Moché** s'interroge : Pourquoi la Torah a-t-elle écrit : «il était nombreux» au singulier, plutôt que d'utiliser le plus approprié pluriel : «ils étaient nombreux», faisant référence aux millions de juifs composant le peuple d'Israël ? Il répond en citant le midrach (Tanhouma Nitsvaim 1) : Si une personne tient une botte de roseaux, elle ne peut pas la casser, tandis que si elle les tient séparément, même un petit enfant peut tous les casser. Il en est de même avec le peuple d'Israël : nous ne serons libérés que lorsque nous serons unis.

Lorsque Balak, roi de Moav, a vu que les millions de juifs étaient totalement unis, il a utilisé : « Il » pour exprimer une réalité habituellement plurielle. Balak a réalisé que lorsqu'il règne l'unité dans le peuple juif, il n'existe pas de moyen naturel pour nous vaincre, c'est pour cela qu'il a fait appel à Bilam pour l'aider. L'unité du peuple juif a toujours été notre grande force. C'est grâce à elle que nous avons reçu la Torah : « **comme un seul homme, d'un seul cœur** » (Chémot 19,2), et c'est grâce à elle que le machia'h pourra venir : « nous ne serons libérés que lorsque nous serons unis » (Tanhouma Nitsvaim 1).

Yismah Moché

עַם לְבָדָד יִשְׁכֵּן (כג. ט)

« **Ce peuple résidera seul** » (23,9)

Le **Panim Yafot** explique cette bénédiction de la façon suivante: Nos Sages disent que lorsque Hachem juge le monde, Il commence par juger le peuple juif avant les autres nations. En effet, cela est un moyen de juger Israël avant que la Colère Divine ne s'éveille. Car s'Il jugeait d'abord les autres nations, à la vue de leurs fautes, la Colère Divine risquerait de s'éveiller, et quand Il jugera ensuite Israël, Il le fera avec un « fond » de colère. Pour éviter cela, Hachem juge en premier le peuple juif, tant qu'il n'y a pas encore de colère. C'est en ce sens que Bilam dit : « Ce peuple résidera seul », c'est-à-dire que quand ils comparaitront devant Hachem pour être jugés, ils seront encore seuls. Les autres nations ne se seront pas encore présentées, et ils seront alors les premiers à se faire juger, ce qui est une bénédiction.

Panim Yafot

מָה טָבוּ אֹהֲלֶיךָ יַעֲקֹב מִשְׁכְּנֹתֶיךָ יִשְׂרָאֵל (כד. ה)

« **Que (מה) sont agréables tes tentes (ohalé'ha) ô Yaakov, tes demeures (michkénaté'ha) ô Israël** » (24,5)

Rachi : Parce qu'il a vu que les entrées [de leurs tentes] ne se faisaient pas face, pour des raisons de pudeur. Autre explication : Comme sont bons la «tente» de Chilo et le Temple pendant leur existence, parce qu'on y présente des offrandes destinées à leur expiation. Le verset nous enseigne que les tentes d'Israël sont bonnes en raison du « ma » (מה) : « Que suis-je ? », qui fait allusion à la mida d'humilité. En se comportant ainsi, le peuple juif a mérité de s'attacher ici-bas avec Hachem (michkénaté'ha).

Ben Ich Hai

Les « tentes » font référence aux lieux d'étude de la Torah ; les demeures font allusion aux Temples et aux synagogues, où le peuple prie à Hachem.

Sforno

Selon la Guémara (Sanhedrin 105b), les « tentes » font allusion aux maisons d'étude, lieux où l'on y apprend la Torah et les mitsvot, cela va rendre une personne tsadik et cela sanctifie le nom de D. Nos Sages (guémara Ouktzin 3,13) enseignent que Hachem récompense chacun des Tsadikim par 310 mondes. **Rabbi David Feinstein** fait remarquer que la valeur numérique de : « Que sont agréables tes tentes ô Yaakov » (מָה טָבוּ אֹהֲלֶיךָ יַעֲקֹב) est de : 310.

Aux Délices de la Torah

Halaka : Lois du respect du père et de la mère

On n'aura pas le droit de s'asseoir à la place qui est réservé à notre père ou à notre mère, même si les parents ne sont pas là. Cette interdiction ne s'applique pas seulement à la place qui leur est réservée pour manger mais aussi une place qu'ils utilisent pour toute autre activité.

Tiré du livre « Pésaquim et Téchouvotes »

Dicton : *La règle générale est qu'un homme doit traiter son ami comme lui-même voudrait être traité : il doit veiller à son argent, éviter de lui causer du tort, parler favorablement de lui, protéger son honneur et ne pas chercher à se faire bien voir à ses dépens.*

Séfer HaHinoukh

Chabbat Chalom

יֹצֵא לְאוֹר לְרַפּוּאָה שְׁלִימָה שֶׁל דִּינָה בַּת מֵרִים, וִיקַטּוּרִיהָ שׁוֹשְׁנָה בֵּת גִּוּוֹס חֲנָה, רַפְּאֵל יְהוּדָה בֶּן מַלְכָּה, אֱלִיהוּ בֶּן מֵרִים, שְׁלֵמָה בֶּן מֵרִים, חַיִּים אֶהְרֵן לֵיִיב בֶּן רַבְקָה, שְׁמַחָה גִּוּוֹת בַּת אֱלִיזָה, חַיִּים בֶּן סוּזָן סוּלְטָנָה, שֶׁשָׁה שְׁלוֹם בֶּן דְּבוּרָה רַחֵל, אֲבִישֵׁי יוֹסֵף בֶּן שְׂרָה לֵאחָה, אוֹרִיאֵל נָסִים בֶּן שְׁלוֹה, פֵּיִיגָא אוֹלְגָה בַּת בְּרַנָּה, רִינָה בַּת פִּיבִי. לִידָה קְלָה לְרִינָה בַּת זְהָרָה אֲנָרִיאַת. זֶרַע שֶׁל קֵיִמָא לְחַנְיָאֵל בֶּן מַלְכָּה וְרוּת אוֹרִיאֵל שְׁמַחָה בַּת מֵרִים .
לְעִילּוּי נְשִׁמָּת: גִּוּוֹס מִסְעוּדָה בַּת גִּוּוֹלֵי יַעֲלֵל, שְׁלֵמָה בֶּן מַחָה

